



**Compte rendu  
du Conseil de Communauté  
Lundi 12 mai 2014  
19 h**

L'an deux mille quatorze le douze mai à dix-neuf heures les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Miey de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Président.

**Etaient présents** : Mme Christine SIMON (Arbus), M. Jean-Marc DENAX. Mme Hélène GARRIDO-LAMOTHE M. Jacques JANY (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ M. Florent BERNADAS (Aubertin), M. Jacques LOCATELLI Mme Eveline NOTTER (Aussevielle), M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn), Mme Corinne HAU. M. Gilbert LASSUS LIRET (Bougarber) M. Gilles TESSON Mme Joëlle. LAMOUREUX M. Hervé MERIOT (Denguin), MM. Bernard SOUDAR. Bernard MARQUE (Laroin). Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas), M. Pascal FAURE. Mme Josette POSE (Poey de Lescar) M. Jean MOURLANE M. Patrick ROUSSELET (Saint Faust), M. Christophe PANDO M. Georges DISSARD. (Siros), M. Eric CASTET. M. François LAFARGUE (Uzein)

**Absent excusé** M. Bernard LAYRE (Caubios Loos). Mme Céline LAHET (Poey de Lescar) Mme Marijo PECCOL BORDENAVE-CAU (Uzein)

**Assistaient à la réunion** : MM. DUHAMELLE Jean Marie et SEIN Philippe (Saint Faust) M. CASSAIGNE Patrick (uzein)

**Nombre de membres en exercice** : 29

**Nombre de membres présents** : 26 délégués communautaires

---

Monsieur Larrieu remercie Sovanna Ang du cabinet KPMG pour sa présence ainsi que les conseillers communautaires et conseillers municipaux présents.

Il rappelle que l'objet de la réunion est de pouvoir faire une nouvelle présentation des conclusions de l'étude menée avec le concours du cabinet d'étude en 2013 et début 2014 sur le devenir du Miey de Béarn, tout particulièrement pour les nouveaux conseillers communautaires ou conseillers municipaux qui ont souhaité y participer.

Il propose, avant de laisser la parole à Sovanna Ang, de faire un retour sur la rencontre récente qu'il a eu avec le Préfet sur cette question. Il en ressort plusieurs points :

- le Préfet estime que la carte intercommunale des Pyrénées Atlantiques est émiettée
- il souhaite proposer à terme une carte de l'intercommunalités qui passerait de 22 à 4 EPCI, avec un seul établissement au Pays Basque, et trois autres en Béarn
- il s'accorde avec M Larrieu que cette proposition audacieuse demande forcément du temps pour le débat que cela engendrera et obligera le Miey de s'inscrire dans ce nouvel environnement plus global.
- le Préfet ne prendra pas l'initiative d'aller vers les intercommunalités du Béarn avant le mois de septembre 2014. Il va d'abord solliciter celles du Pays Basque au 1<sup>er</sup> semestre.

- la Commission Départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui a un rôle consultatif important sur ce point ne pourra pas se réunir avant le mois de juin
- Compte tenu de cette situation, on ne peut pas attendre une échéance de disparition du Miey avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, voire le 1<sup>er</sup> janvier 2017

Sovanna Ang présente ensuite les conclusions de l'étude selon les étapes suivantes :

- l'histoire de la démarche depuis mi 2011 jusqu'à mars 2014
- les 4 scénarios qui ont été étudiés en fonction des préférences exprimées par chacune des communes du Miey, et les champs de l'étude
- la description des incidences en terme de compétences pour les 4 scénarios
- la description des incidences financières pour les 4 scénarios
- la description des incidences fiscales pour les 4 scénarios
- la description des incidences en terme de gouvernance pour les 4 scénarios
- la description des incidences pour le personnel selon la procédure de retrait adhésion ou de fusion
- les conclusions des communes qui ont délibéré avant les élections sur leur choix préférentiel de destination
- les prochaines étapes à prendre en compte pour achever la démarche et les conditions minimum de temps requises pour aboutir (7 mois de procédure minimum)

Madame Pose demande ce qui pourrait se passer avec la Communauté d'Agglomération paloise dans le cas où l'harmonisation des compétences petite enfance et voirie ne se faisait pas de manière favorable pour les communes du Miey.

Monsieur Larrieu pense que cela nécessite un travail en commun de la part des communes pour éviter un retour des compétences aux communes avec les difficultés que cela peut comporter

Sovanna Ang explique que le retour de compétences vers les communes demeure une éventualité, avec les incidences financières que cela suppose. Toutefois, des solutions sont possibles en l'état actuel de la législation pour maintenir une continuité de service au niveau communautaire, dans le cas d'une harmonisation favorable des compétences. De plus, si cette harmonisation ne se faisait pas par le haut, cela serait automatiquement pénalisant sur le plan de la DGF pour cette dernière.

Madame Pédurthe pense que si on attend janvier 2017, à peu de chose près, la Communauté de communes sera au bout de son marché de collecte. On pourra donc tout remettre à plat et ne pas avoir l'obligation de repartir sur le système de la redevance incitative.

Monsieur Ané précise toutefois que la loi prévoit quoiqu'il soit une part incitative obligatoire pour les services déchets, au plus tard dès juillet 2014.

Monsieur Castet et Madame Pedurthe demande si la nouvelle équipe à la Communauté d'Agglomération ne peut pas remettre en question la position et la délibération de principe qu'elle a prise avant les élections.

Monsieur Larrieu estime qu'il faut avant tout poursuivre les discussions avec cette intercommunalité tout comme avec les autres, en particulier Lacq Orthez pour aller jusqu'au bout de la démarche.

Madame Pedurthe demande si le Préfet tiendra de son côté compte de l'avis des communes

Monsieur Larrieu rappelle à nouveau que toutes les communes ont une force de négociation collective dans cette démarche et dont elles doivent pouvoir en jouer pour se faire entendre.

Il est demandé, en matière de gouvernance, si les Communauté d'accueil, notamment la Communauté d'Agglomération ne pourraient pas modifier les règles de représentativité pour les communes à leur profit.

Sovanna Ang et Frédéric Ané répondent qu'il n'est pas sûr que les nouvelles équipes élues aient la possibilité de modifier les règles de représentativité durant la période du mandat qui s'engage. Ce point sera vérifié et précisé ultérieurement.

Monsieur Denax pense qu'il y a un vrai enjeu au sein de la Communauté d'Agglomération de voir arriver des communes de taille modeste comme celles du Mieu et d'autres intercommunalités, dans la mesure où elles peuvent créer des solidarités et un pouvoir d'influence entre communes rurales face aux communes plus urbaines au sein de ces établissements.

Monsieur Faure Philippe demande quelles seront les modalités de désignation des membres de la CDCI.

Monsieur Ané répond que normalement les désignations se feront au sein de plusieurs collèges, en particulier celui des EPCI comme le Mieu, des communes ou celui des syndicats. Ce sont les Présidents de chaque structure qui pourront se présenter ou simplement voter pour désigner leurs représentants.

Monsieur Larrieu précise que les candidatures pour chaque collège se feront par listes. L'association des maires aura un rôle important à ce titre.

